



## LE CERTIFICAT D'ORIGINE COMMUNAUTAIRE (Février 2016)

Le **certificat d'origine** est un document CERFA certifiant l'origine des marchandises mises sur le marché international. La certification de l'origine des marchandises est demandée par de nombreux pays. Les raisons sont variées : détermination des droits de douane, application des réglementations spécifiques, mise en œuvre de politiques commerciales déterminées, contrer les détournements de trafic...

Le certificat d'origine est **délivré en France par les Chambres de Commerce et d'Industrie** habilitées par le ministère de la Justice à légaliser les documents commerciaux établis sous seing privé et destinés à être présentés à l'étranger.

Il est composé de plusieurs feuillets :

- l'**original (exclusivement en un seul exemplaire)** de couleur bistre ;
- des **copies** de couleur jaune dont un exemplaire conservé par la CCI ;
- la **demande** de couleur rose destinée à la CCI.

Le certificat d'origine doit être complété (**dactylographié, certains pays refusant les CO manuscrits**) par l'exportateur qui le présente à la CCI dont il est ressortissant pour visa sur la base de la demande de délivrance. **Il convient d'apporter le plus grand soin à sa rédaction et de veiller à ce que les informations soient correctement imprimées dans les différents cadres appropriés, sans débordement, afin qu'elles soient parfaitement lisibles.**

Les feuillets sont en vente auprès des CCI. Sur demande : envoi par email de la trame de certificat d'origine.

La délivrance de cet imprimé, utilisé par tous les pays membres de l'Union européenne, obéit à des règles définies par l'ensemble de ces pays. Chaque cadre correspond à une information précise qu'il convient de renseigner avec attention. *Voir consignes page 2 pour compléter le formulaire CERFA.*

### NOUVEAUTE 2015

Vous pourrez choisir entre :

- la **présentation à votre CCI (ou par envoi postal)** de vos **certificats d'origine communautaire et documents associés** pour visa par nos soins en **procédure manuelle** OU la **procédure électronique** ;
- la **saisie en ligne via la plateforme nationale GEFI/WEBCOR** de votre certificat d'origine communautaire (Gestion Electronique des Formalités Internationales) sur [www.formalites-export.com](http://www.formalites-export.com)

#### Procédure WEBCOR en ligne :

1. Créez votre compte en quelques minutes.
2. Saisissez en ligne, dans votre espace sécurisé, votre certificat d'origine (WEBCOR) et/ou joignez pour visa vos documents export (WEBDOC).
3. Votre conseiller CCI reçoit un email lui indiquant la réception de votre demande.
4. Il vérifie et valide votre commande sous 48h. Il édite votre CO sur imprimé CERFA (l'original et 2 copies) -suppression de la demande rose- et vous le remet ou vous l'expédie sur demande.

Le + de WEBCOR : **la dématérialisation du certificat d'origine signé électroniquement (Chambersign) pour une transmission immédiate à votre client ou son représentant en douane en complément du support papier et pour les procédures douanières des pays acceptant le CO dématérialisé.**

Précisions et tarifs sur demande auprès de votre CCI.

Pour tous renseignements complémentaires :

### Cadre 1 : Expéditeur

L'expéditeur est celui qui établit à son profit la facture de vente des marchandises et/ou qui est en définitive responsable de leur exportation qu'il procède lui-même à cette opération ou qu'il en charge des tiers. Figurent dans cette case uniquement son nom et son adresse complète en précisant le pays.

### Cadre 2 : Destinataire

Le destinataire est celui qui reçoit la marchandise. Il doit obligatoirement se trouver dans un pays autre qu'un état membre de l'Union européenne. Adresse complète avec nom du pays en toutes lettres.

### Cadre 3 : Pays d'origine

Si les marchandises sont originaires d'un seul pays communautaire : «Union européenne + nom du pays d'origine».

- si elles sont originaires de plusieurs pays membres de l'Union européenne : «Union européenne»
- si les marchandises sont originaires d'un pays tiers, on indique le nom du pays.
- si elles sont originaires de plusieurs pays tiers, un certificat d'origine sera établi par pays d'origine.

### Cadre 4 : Transport

Bien que ce soit facultatif, il est toutefois recommandé d'indiquer le moyen de transport utilisé (avion, navire, camion...)

### Cadre 5 : Remarques

Cet espace peut être utilisé pour des informations qui n'ont pas leur place ailleurs et qui peuvent être utiles à l'identification de l'expédition (n° de commande, n° de facture, références crédit documentaire...).

### Cadre 6 : Désignation des marchandises

Les marchandises doivent être décrites obligatoirement selon leur dénomination commerciale usuelle dans la langue de l'Etat membre émetteur. Les termes techniques relatifs aux produits peuvent également y figurer. Les indications générales ne sont pas acceptables. Indiquer la quantité.

### Cadre 7 : Quantité

C'est le poids ou le volume qu'il faut inscrire. Lorsque l'unité choisie est le poids, indiquer s'il s'agit du poids brut ou du poids net.

### Cadre 8 : Visa de l'autorité compétente

Réservée à la CCI émettrice

1. Expéditeur (nom, adresse, pays) Consignor Expéditeur المرسل المبرورين		N°	ORIGINAL
2. Destinataire (nom, adresse, pays) Consignee Destinatarlo المستفيد المبرورين			
<b>COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE</b> EUROPEAN COMMUNITY COMUNIDAD EUROPEA المجموعة الأوروبية 欧洲共同体 ЕВРОПЕЙСКОЕ СООБЩЕСТВО <b>CERTIFICAT D'ORIGINE</b> CERTIFICATE OF ORIGIN CERTIFICADO DE ORIGEN شهادة المنشأ 原产地证明 СЕРТИФИКАТ О ПРОИСХОЖДЕНИИ ТОВАРА			
3. Pays d'origine Country of origin Pais de origen بلد المنشأ 原产国 Страна происхождения			
4. Informations relatives au transport (mention facultative): Transport details Expedición مرسلة 運輸情况 Вид транспорта и маршрут следования (если известно)		5. Remarques Remarks Observaciones ملاحظات 备注 Для служебных отметок	
6. N° d'ordre ; marques, numéros, nombre et nature des colis ; désignation des marchandises Item number ; marks, numbers, number and kind of packages ; description of goods N° de orden ; marcas, numeros, nombre y naturaleza de los bultos ; designacion de las mercancías مواصفات البضاعة : مواد وطبيعة الطرود : عدد وطبيعة الطرود : رقم العلامة : رقم التغليف : العلامة : رقم الطرود : عدد وطبيعة الطرود 序号 : 商標 : 号码 : 包裝件數和性質 : 商品種類 : Порядковый номер, маркировочные знаки, номерки, количество мест и вид упаковки; описание товара		7. Quantité Quantity Cantidad الكمية 數量 Количество	
B. L'autorité soussignée certifie que les marchandises désignées ci-dessus sont originaires du pays figurant dans la case N°3 THE UNDERSIGNED AUTHORITY CERTIFIES THAT THE GOODS DESCRIBED ABOVE ORIGINATE IN THE COUNTRY SHOWN IN BOX 3 LA AUTORIDAD INFRASCRITA CERTIFICA QUE LAS MERCANCIAS DESIGNADAS SON ORIGINARIAS DEL PAIS INDICADO EN LA CASILLA N°3 شهادة السلطة الموقعة أدناه أن البضائع المذكورة أعلاه مصدرها البلاد المذكورة في الحقل رقم ٣ 签发该证书当局证实上述商品原产于第3栏内所注明的国家 Подписавший уполномоченный орган удостоверяет, что вышеприведенные товары происходят из страны, указанной в графе N° 3			
Lieu et date de délivrance : désignation, signature et cachet de l'autorité compétente Place and date of issue ; name, signature and stamp of competent authority Lugar y fecha de expedición ; designación, firma y sello de la autoridad competente موقع وتاريخ وتسمية وتوقيع وختم السلطة المختصة. Место и дата выдачи : наименование, подпись и печать уполномоченного органа.			


## POUR LA PROCEDURE MANUELLE :

### Cadre 8 : Déclaration du demandeur

**INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE**

**NE PAS OUBLIER DE DATER ET DE SIGNER AVEC TAMPON ENTREPRISE  
CETTE DEMANDE DE DELIVRANCE**

**Ou cadre 9 si ce n'est pas vous qui apparaissez en tant qu'exportateur**

 N° 11012/01		N°		DEMANDE DE DÉLIVRANCE
		COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE <b>CERTIFICAT D'ORIGINE</b>		
1. Expéditeur (1)		3. Pays d'origine (Communauté européenne ou pays d'origine concerné)		
2. Destinataire (nom ou raison sociale, et adresse complète tels que connus ou mention "à ordre")		5. Remarques		
4. Informations relatives au transport (mention facultative)		6. N° d'ordre ; marques, numéros, nombre et nature des colis ; désignation des marchandises (pour les marchandises non emballées nombre d'objets ou mention "en vrac")		
		7. Quantité (exprimée en masse brute ou masse nette ou en d'autres unités de mesure)		
		8. Le soussigné... - DEMANDE la délivrance d'un certificat d'origine indiquant que les marchandises désignées ci-dessus sont originaires du pays figurant dans la case N° 3. - DECLARE que les indications de cette demande ainsi que les pièces justificatives présentées et les renseignements fournis aux autorités ou organismes habilités en vue de la délivrance de ce certificat sont exacts, que les marchandises auxquelles se rapportent ces pièces et renseignements sont celles pour lesquelles le certificat est demandé, que ces marchandises remplissent les conditions prévues par la réglementation relative à la définition commune de la notion d'origine des marchandises. - M'ENGAGE à présenter, à la demande des autorités ou organismes habilités, les renseignements et pièces justificatives supplémentaires que ceux-ci jugeraient nécessaires en vue de la délivrance du certificat.		
		9. Demandeur (s'il est autre que l'expéditeur) Lieu et date Signature du demandeur (2)		

REPRODUCTION INTERDITE

(1) Nom, ou raison sociale, et adresse complète, tels qu'ils figurent, le cas échéant, au registre de commerce. (2) La signature d'un fondé de pouvoir doit être suivie de son nom en caractères d'imprimerie.

## NE PAS OUBLIER DE COMPLETER LE VERSO

Suivant l'origine de la marchandise, renseigner l'un des 3 paragraphes

S'il s'agit de biens d'occasion, préciser :  
*marchandise d'occasion achetée en « nom du pays » ayant plus de 5 ans d'âge et d'origine présumée « nom du pays »*

Pour les marchandises originaires d'un pays tiers (hors de l'UE),  
fournir tout document prouvant l'origine.

Le demandeur dont la signature apparaît au verso certifie en outre que :

I - La marchandise est entièrement obtenue en France ou \_\_\_\_\_ (autre état membre de la communauté européenne) ;  
comme étant fabriquée ou produite par : (a) (b)

II - La marchandise a subi, en France ou dans un autre état membre de la Communauté Européenne, la dernière transformation ou opération substantielle, économiquement justifiée, effectués dans une entreprise équipée à cet effet et ayant abouti à la fabrication d'un produit nouveau ou représentant un stade de fabrication important : (c) (d) (Règlement 2913/92 article 24)

III - La marchandise est originaire d'un pays tiers (préciser le nom du pays) : \_\_\_\_\_  
comme le prouve le document ci-joint : (e)

a) Marchandise originaire de France : nom et adresse du fabricant ou du producteur  
b) Marchandise originaire d'un autre état membre de la Communauté Européenne : nom et adresse du fabricant ou du producteur (produire tout document susceptible d'identifier l'origine de la marchandise)  
c) Ouvraison effectuée en France : nom et adresse de l'entreprise  
d) Ouvraison effectuée dans un autre état membre de la Communauté Européenne : (produire tout document susceptible d'identifier l'origine de la marchandise)  
e) Déclaration douanière (D.A.U.), certificat d'origine étranger, autre document (indiquer la nature du document).

**REGLES A OBSERVER POUR L'ETABLISSEMENT DU CERTIFICAT D'ORIGINE ET DE LA DEMANDE Y RELATIVE**

1. Les formulaires de certificat d'origine et de la demande y relative sont remplis à la machine à écrire ou à la main, d'une manière identique, en français, avec éventuellement une traduction dans une autre langue, suivant les usages et les nécessités du commerce. Au cas où ils sont remplis à la main, ils le sont à l'encre et en caractères d'imprimerie.

2. Le certificat et la demande ne peuvent comporter ni grattages, ni surcharges. Les modifications qui y sont apportées doivent être effectuées en bifflant les indications erronées et en ajoutant, le cas échéant, les indications voulues. Toute modification ainsi opérée doit être approuvée par son auteur et visée par les autorités ou organismes habilités.

3. Chaque article repris sur la demande et sur le certificat doit être précédé d'un numéro d'ordre. Immédiatement au-dessous de la dernière inscription doit être tracée une ligne horizontale. Les espaces non utilisés doivent être bâtonnés de façon à rendre impossible toute adjonction ultérieure.

4. Si les nécessités du commerce d'exportation le requièrent, il peut être établi, en plus de l'original du certificat d'origine, une ou plusieurs copies. Les copies authentifiées ont valeur d'original - (Règlement CEE 24/03/93 de la Commission du 02/07/1993).